

2020

www.acerfsformation.com


ACERFS
FORMATION

 Certifié sous le n° 0004/2012/AMI -S3/30 par **I.Ert**
 Conforme aux exigences CARSAT et conventionné **OPPBTB**
La prévention BTP


« Prévention du risque amiante » - Sous-section 4

Selon art. R4412-144 à R4412-148 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

 Ces actions organisées en nos centres certifiés et animées par des **formateurs diplômés** INRS OPPBTB, sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations d'entretien, maintenance sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.**

CENTRE AIGUES-VIVES

FORMATIONS PREALABLES par catégorie socioprofessionnelle

Catégorie	Durée	Dates du 1 ^{er} semestre	Tarif H.T € / pers
Encadrement technique	5 jours 35h	16, 17 - 20, 21, 22 Janvier	Merci de nous consulter
		13, 14 - 17, 18, 19 Février	
		12, 13 - 18, 19, 20 Mars	
		09, 10 - 15, 16, 17 Avril	
		14, 15 - 18, 19, 20 Mai	
		11, 12 - 17, 18, 19 Juin	
		09, 10 - 20, 21, 22 Juillet	
Encadrement de chantier ou Encadrement mixte	5 jours 35h	16, 17 - 20, 21, 22 Janvier	Merci de nous consulter
		13, 14 - 17, 18, 19 Février	
		12, 13 - 18, 19, 20 Mars	
		09, 10 - 15, 16, 17 Avril	
		14, 15 - 18, 19, 20 Mai	
		11, 12 - 17, 18, 19 Juin	
		09, 10 - 20, 21, 22 Juillet	
Opérateur de chantier	2 jours 14h	16 et 17 Janvier	Merci de nous consulter
		13 et 14 Février	
		12 et 13 Mars	
		09 et 10 Avril	
		14 et 15 Mai	
		11 et 12 Juin	
		09 et 10 Juillet	

RECYCLAGE dans les 3 ans suivant la formation préalable

Catégorie	Durée	Dates du 1 ^{er} semestre	Tarif H.T € / pers
Encadrement technique	1 jour 7h	22 Janvier – 19 Février – 20 Mars – 17 Avril - 20 Mai – 19 Juin – 22 Juillet	Merci de nous consulter
Encadrement de chantier Ou Encadrement mixte		22 Janvier – 19 Février – 20 Mars – 17 Avril - 20 Mai – 19 Juin – 22 Juillet	
Opérateur de chantier		17 Janvier – 14 Février – 13 Mars – 10 Avril – 15 Mai – 12 Juin – 10 Juillet	

INTRA-ENTREPRISE

Conformément aux recommandations CARSAT, nous sommes équipés d'une UMD pédagogique permettant de dispenser des formations de qualité directement sur votre site.



Vos interlocuteurs :

 Christine TEISSIER
 04 66 29 85 02 - 06 63 47 84 13
c.teissier@acerfsformation.com

 Conseiller en formation
 04 66 29 85 02 - 06 63 30 84 13
conseil@acerfsformation.com


1^{ER} SEMESTRE 2020

 Centre ACERFS Formation certifié
 ZA Lallemande, RN 113 – 30670, AIGUES-VIVES

- 800m² sur 5000m² de terrain
- Plateforme pédagogique amiante de 400m² climatisée
- Formation enveloppe intérieure, extérieure, génie civil, toiture
- 5 salles de réunion
- Vestiaires, douches H/F
- Base de vie, salle de détente
- Parking privatif



N'oubliez pas !

- Test de morphologie
- ADR 1.3
- Bilan aéraulique
- Formation Maître d'œuvre



LES + d'ACERFS

- UMD : Unité Mobile de Décontamination pédagogique conforme au référentiel CARSAT,
- Site technique canalisation et couverture,
- Apprentissage de l'écriture d'un mode opératoire par nos experts amiante,
- Ateliers pédagogiques spécifiques selon les métiers (chauffagiste, carreleur...).

 Découvrez les dates des sessions du centre **Bagnols-Sur-Cèze** au dos de cette feuille.

2020

www.acerfsformation.com



Certifié sous le n° 0004/2012/AMI -S3/30 par **ICert**
ACERFS FORMATION Institut de Certification
 Conforme aux exigences CARSAT et conventionné **OPPBTP**
 La prévention BTP

« Prévention du risque amiante » - Sous-section 4

Selon art. R4412-144 à R4412-148 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Centre ACERFS Formation certifié
 130 Route de Saint Gervais
 30200, Bagnols-sur-Cèze

- 800m² sur 5000m² de terrain
- Plateforme pédagogique amiante de 400m² climatisée
- Formation enveloppe intérieure, extérieure, génie civil, toiture
- 5 salles de réunion
- Vestiaires, douches H/F
- Base de vie, salle de détente
- Parking privatif

Qui est...

L'ENCADRANT TECHNIQUE ?

Il possède une responsabilité sur les décisions technico-commerciales, les études et l'établissement des documents techniques ou contractuels est amené à procéder à l'analyse des risques avant intervention sur MPCA (matériaux pouvant contenir de l'amiante), et à décider des méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation de l'opération au repli du chantier incluant la gestion des déchets.

L'ENCADREMENT DE CHANTIER ?

Dans le cadre de son activité prévention, l'encadrement de chantier est amené, sous la responsabilité de l'encadrement technique, à maîtriser l'organisation, la sécurité et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier et au traitement des déchets.

L'ENCADREMENT MIXTE ?

Dans le cadre de son activité prévention, l'encadrement mixte est également amené à maîtriser l'organisation, la sécurité, et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier et au traitement des déchets.

OPERATEUR DE CHANTIER ?

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou du mode opératoire.

CENTRE BAGNOLS-SUR-CEZE

FORMATIONS PREALABLES par catégorie socioprofessionnelle			
Catégorie	Durée	Dates du 1 ^{er} semestre	Tarif H.T € / pers
Encadrement technique	5 jours 35h	09, 10 - 13, 14, 15 Janvier	Merci de nous consulter
		03, 04 - 10, 11, 12 Février	
		02, 03 - 09, 10, 11 Mars	
		02, 03 - 06, 07, 08 Avril	
		04, 05 - 11, 12, 13 Mai	
		04, 05 - 08, 09, 10 Juin	
		02, 03 - 06, 07, 08 Juillet	
Encadrement de chantier ou Encadrement mixte	5 jours 35h	09, 10 - 13, 14, 15 Janvier	Merci de nous consulter
		03, 04 - 10, 11, 12 Février	
		02, 03 - 09, 10, 11 Mars	
		02, 03 - 06, 07, 08 Avril	
		04, 05 - 11, 12, 13 Mai	
		04, 05 - 08, 09, 10 Juin	
		02, 03 - 06, 07, 08 Juillet	
Opérateur de chantier	2 jours 14h	09 et 10 Janvier	Merci de nous consulter
		03 et 04 Février	
		02 et 03 Mars	
		02 et 03 Avril	
		04 et 05 Mai	
		04 et 05 Juin	
		02 et 03 Juillet	
RECYCLAGE dans les 3 ans suivant la formation préalable			
Catégorie	Durée	Dates du 1 ^{er} semestre	Tarif H.T € / pers
Encadrement technique	1 jour 7h	15 Janvier - 12 Février - 11 Mars - 8 Avril - 13 Mai - 10 Juin - 8 Juillet	Merci de nous consulter
		15 Janvier - 12 Février - 11 Mars - 8 Avril - 13 Mai - 10 Juin - 8 Juillet	
		10 Janvier - 04 Février - 03 Mars - 03 Avril - 05 Mai - 05 Juin - 03 Juillet	

Que dit le Code du travail ?

Tout professionnel amené à intervenir sur des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (hors opérations de retrait ou d'encapsulation) doit être formé à la prévention du Risque Amiante selon la Sous-Section 4 définie selon art. R4412-144 à R4412-148 et les dispositions de l'Arrêté du 23/02/2012

Qui est concerné ?

Le risque amiante est présent dans tout bâtiment construit avant le 1^{er} juillet 1997. De ce fait les professionnels (quel que soit leur statut : entrepreneurs, salariés, intérimaires...) de tous les corps de métier du bâtiment sont concernés :

- Ascensoriste
- Bardeur
- Canalisateur
- Plaquiste
- Ravaleur
- Métiers de TP
- Calorifugeur
- Carreleur
- Chauffagiste
- Charpentier
- Couvreur
- Diagnostiqueur

Formation conseillée pour :

- Propriétaires fonciers
- Syndics
- Maîtres d'œuvres
- Architectes

